

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant ABONNEMENTS : Roubaix-Tourcoing : Trois mois... Six mois... Un an... Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... La France et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant INSERTIONS : Annonces : la ligne... Réclames : 30... Faits divers : 50 c. On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces. Les abonnements et les annonces sont envoyés à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARÉ, Libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX A LILLE (Heures de départ des trains à partir du 15 mai) Roubaix, matin 5 20, 6 13, 7 20, 8 18, 9 10, 10 20, 11 46, midi 28, 1 20 s, 2 20, 3 40, 4 20, 5 20, 6 15, — 7 20, 8 20, 9 42, 10 26, 11 20.

LILLE A ROUBAIX (Heures de départ des trains à partir du 15 mai) Lille, matin 5 10, 6 10 m, 7 10, 8 12, 9 10, 10 10, 11 05, midi 10, 1 05, s, 2 21, 3 10, 4 10, 5 13, 6 13, 7 10, 8 10, 9 10, 10 10, 11 15.

Table with 2 columns: Date (11 MAI, 12 MAI) and various financial entries (Emprunt, etc.) with corresponding values.

Table with 2 columns: Service particulier du Journal de Roubaix (Actions, Banque de France, etc.) and values.

DEPECHE COMMERCIALES New-York, 12 mai. Change sur Londres, 4,87 1/2; change sur Paris, 5,13 3/4. Valeur de l'or 107. Café good fair, (la livre 19 1/2) Café good Cargoes, (la livre) 20 3/8 Marché ferme. Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et G. représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez: Havre, 12 mai. Cotons : Ventes 400 bal., Marché calme, soutenu, sans changement marquant. Liverpool, 12 mai. Cotons : Ventes 5,000 b. Marché calme. Manchester, 12 mai. Marché déprimé. New-York, 12 mai. Cotons : 10 7/8. Recettes de la semaine, 22,000 b.

ROUBAIX 12 MAI 1877. Bulletin du jour Les scandales parlementaires de la séance de mardi ont porté leurs fruits. On parle, en effet, de provocations, qui n'ont pu aboutir, il est vrai, mais qui ont été faites; et de mesures à prendre pour prévenir le retour de ces scènes déplorable.

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 13 MAI 1877.

ROUTE DE L'ABIME PAR RAOUL DE NAVERY XXV DANS LES CAVES. (suite) Cependant, depuis huit jours un mouvement insidieux régnait dans l'un des trous noirs. On y entendait des paroles échangées à voix basse, et parfois des pleurs d'enfants. La nuit, un homme sortait craintivement de ce bouge, montait l'escalier, se glissait dans la rue, rasait les murs et tournait autour de lui des regards peureux. Il jetait quelques sous sur le comptoir d'un boucher, et emportait un pain. Avec l'allure d'un voleur qui vient de le dérober, il le cachait sous sa blouse, puis rentrait dans la maison noire, et redescendait dans la cave. Une lanterne sourde accrochée à un paroi luttait vainement contre l'obscurité. Elle parvenait seulement à rendre autour d'elle les ténébreuses plus opaques et à éclairer d'une façon

réglement législatif de 1849, plus sévère que le règlement en vigueur; un autre, enfin, indique un moyen terme, qui a l'avantage de ne rien innover en fait de répression. De même que la Chambre a l'habitude de ne pas siéger le mercredi, pour laisser aux commissions toute latitude dans l'étude et la discussion des projets de loi, de même le groupe dont nous parlons voudrait que l'on réservât un jour par semaine — le samedi par exemple — pour les questions et les interpellations. Toutes les autres séances pourraient être ainsi utilement employées, sans que l'esprit de parti et les passions politiques puissent entraver l'œuvre parlementaire. Cette solution nous paraît pratique; elle vaut mieux, dans tous les cas, que cette autre proposée par le centre gauche, exigeant que les questions soient transformées, de plein droit, en interpellations. Si ce système prévalait, presque toutes les interpellations de la droite seraient probablement renvoyées aux calendes grecques, par la majorité, peu tolérante, on le sait, pour ses adversaires! La fixation d'un jour réglementaire destiné aux questions nous paraît, au contraire, donner satisfaction à tout le monde, et garantir les droits de la minorité, tout aussi respectables que ceux de la majorité.

C'est le Sénat italien, le cabinet italien et des journaux ministériels italiens qui se sont chargés de venger les catholiques français des violences calomnieuses du parti italien que la France possède dans son sein. Nous avons reproduit les paroles de M. Nicotera, de M. Melegari, du rapporteur de la loi Mancini. Elles sont topiques.

Tous, ministres et sénateurs, sont d'accord pour déclarer que les manifestations en faveur du Saint-Siège ne créent aucune difficulté entre les gouvernements de France et d'Italie. Quant au rapporteur de la loi il a affirmé qu'elle blessait la liberté de la pensée et la liberté de cultes, et il en a demandé le rejet, qu'il a obtenu par ces motifs.

Nous avons aujourd'hui à enregistrer l'opinion de l'Italie, sur les débats de la Chambre des députés française, et l'on va voir comment on juge le zèle ultra italien de l'ex Général, sous l'influence duquel a été rédigé et voté l'ordre du jour du 4 mai: On lit dans l'Italie du 8 mai: « Aujourd'hui que nous avons sous les yeux le compte-rendu de la première séance de la Chambre française, séance pendant laquelle M. Leblond a développé sa interpellation, NOUS SOMMES SURPRIS DE VOIR QUE LES DECLARATIONS SI NETTES DE M. JULES SIMON N'ONT PAS SATISFAIT LA MAJORITE DES JOURNAUX LIBERAUX FRANÇAIS. »

RAUX ITALIENS SE DECLARENT DONC PLEINEMENT SATISFAITS ET REMERCIENT SINCEREMENT M. JULES SIMON DE L'ATTITUDE QUI L'A PRISE EN CETTE CIRCONSTANCE. Ainsi, le discours prononcé par M. Jules Simon, que l'on avait applaudi à droite, et repoussé à gauche, ce discours avait pleinement satisfait le gouvernement italien, l'opinion publique en Italie et « les libéraux Italiens. » Personne ne demandait rien au delà pour le maintien des bons rapports entre l'Italie et la France. Or, comme les déclarations du gouvernement avaient, nous ne saurions trop le répéter, été applaudies à droite, il s'ensuit que ces catholiques que l'on a accusés de vouloir susciter la guerre contre l'Italie, donnaient par leur attitude la satisfaction politique que désirait le cabinet italien, l'opinion publique italienne et le Sénat italien. Les catholiques français non-seulement ne faisaient rien d'antipatriotique, mais donnaient la preuve de leur haute intelligence de la situation, et avec une grande dignité et une juste mesure des choses, ne se refusaient pas aux garanties jugées nécessaires. Et la preuve que cette attitude des catholiques était suffisante pour calmer les susceptibilités de nos voisins, nous la trouvons sans réplique possible dans les paroles des ministres italiens, et dans la citation qu'on vient de lire, et dans d'autres extraits que nous pourrions donner encore.

La Ragione, par exemple, une des feuilles libérales les plus ardentes, ne craint pas d'écrire ceci: « Nous dirions même que le discours de M. Jules Simon est plus libéral et plus digne que le discours prononcé par notre ministre garde des sceaux pour implorer du Sénat la discussion de la loi sur les abus des ministres du culte. »

Si donc M. Jules Simon, au lieu de céder aux injonctions de M. Gambetta, était resté ferme sur le terrain où il s'était placé la veille, il aurait aujourd'hui reçu toute satisfaction. L'Italie lui témoignait ses sympathies et les consciences étaient rassurées. Au lieu qu'avec le gage qu'il a donné à la démagogie, il s'est placé vis-à-vis des radicaux dans la situation d'un subordonné, et que, par suite, il trouble les esprits et suscite les passions.

CHRONIQUE

La circulaire de M. Jules Simon aux préfets contre la pétition en faveur de l'indépendance spirituelle du Saint-Siège; les paroles de ce même ministre accusant le Pape de mensures, ont motivé, dit-on, une note du cardinal Simon au gouvernement français et nécessairement peut-être un congé du Nonce qui s'absenterait de Paris pendant quelque temps. Les renseignements diplomatiques qui arrivent d'Italie disent que, d'un moment à l'autre, la Sicile peut-être mise en feu. Le ministère est très-soucieux et donne des ordres dans tous les ports de mer. L'internationale n'attend que le signal pour recommencer les tentatives du courant d'avril. Le Radical est en joie. On a assassiné le président de l'Équateur il y a deux ans; voilà qu'on vient d'empoisonner l'archevêque de Ouito, en mélangeant de la strychnine au vin de la messe; c'est l'occasion de rire: « On voit, dit-il, qu'il est possible de prendre ses repas à la sainte table. » Sur quoi le Pays réplique: « Oh! mon Dieu! citoyens, ce n'est pas plus dangereux pour les archevêques que de se promener, en temps de république, dans le chemin de ronde de la Roquette. »

LETRES DE PARIS (Correspondance particulière) Paris, 11 mai 1877. Depuis l'ordre du jour motivé du 4 mai, la majorité républicaine radicale de la Chambre des députés ne paraît pas se désolidariser. Les radicaux prétendent que le maréchal de Mac-Mahon aurait été très-irrité de l'acceptation de cet ordre du jour par le président du conseil, ses journaux vont jusqu'à dire que, depuis le 4 mai, le maréchal n'aurait pas adressé la parole à M. Jules Simon. Ignorez-vous qu'il y a de vrai dans cette nouvelle; mais il serait question d'une interpellation de l'extrême gauche à M. Jules Simon, pour savoir sur quel pied il se trouve avec le président de la République. Voilà une interpellation bien indisciplinée et, si elle a lieu, il y a bien à parier que M. Jules Simon refusera de répondre.

Voici un autre projet des gauches. Il s'agit de modifier le règlement de la Chambre des députés, de manière à empêcher le retour de scènes orageuses comme celle de vendredi dernier. La majorité républicaine radicale voudrait donc un nouveau coup de force contre la minorité, mesures extrêmes qui sont bien dangereuses, car, un jour ou l'autre, elles se retourneront contre leurs auteurs. Il résulte de tous ces plans préparés par les gauches que tous les embarras de la situation, l'impossibilité de s'occuper sérieusement et avec suite des affaires du pays sont produits par la lutte incessante entre le bonapartisme et le radicalisme, lutte qui épuise la France et la laisse faible et impuissante, devant les ennemis du dedans et du dehors.

Les nouvelles de l'extérieur sont toujours fort graves. La Prusse ne cesse d'augmenter les forces allemandes sur notre frontière. P. S. — Les membres de la droite du Sénat se réunissent demain soir, pour arrêter définitivement la forme de la protestation contre l'accusation adressée aux évêques et aux catholiques par la majorité républicaine et radicale de la Chambre des députés, de manquer de patriotisme. Il est probable que cette protestation sera faite dans la séance de lundi.

DE SAINT-CHERON. LETTRE DE VERSAILLES (de notre correspondant particulier) Versailles, le 12 mai 1877. Le pays commence à s'émouvoir de l'étrange façon dont il est représenté par la majorité de ses mandataires à la Chambre basse. Ce système de dénonciation aux rancunes étrangères. Ces scènes de club du plus bas étage, ces poings levés, ces cartels en style de borne, inspirent un certain dégoût. De par nombre de ses représentants le peuple « le plus... spirituel de la terre » est en train de devenir le peuple le plus mal élevé de la terre, « et nous comprenons, sans peine, que cette perspective répugne au pays. » La

gauche elle-même semble s'en être émue. Les bureaux des gauches se sont réunis pour discuter les mesures répressives qu'il conviendrait d'apporter au règlement. Une démarche devait être faite auprès du président. On a profité de cette réunion pour se disputer, ce qui nous paraît une mauvaise préparation à la modération et à l'urbanité. Plusieurs membres disaient à la buvette qu'il « ne fallait point couper des verges pour se fouetter soi-même. » C'est au moins de la franchise. Nous ne savons si les gauches parviendront à s'entendre. Mais nous croyons que le moyen le plus pratique serait de contraindre la Chambre à voter comme elle doit le faire le budget en session ordinaire et conséquemment à écarter de l'ordre du jour qu'elle se trace les questions ridicules, comme par exemple, le divorce de M. Naquet, et si elle persiste à vouloir au moyen de ces discussions scandaleuses gagner du temps pour s'ériger par le fait en convention, de la dissoudre!

La journée de mardi a été désastreuse pour ce pauvre M. Simon. Ayant froissé les conservateurs par son attitude inqualifiable dans l'affaire de l'Yonne, mécontenté les radicaux par les palliatifs qu'il essayait d'apporter à son affiliation à l'internationale, il a voulu pour se délasser aller dans la soirée au théâtre français. Ses chevaux se sont emportés, sa voiture a versé et l'infortuné ministre a dû rentrer, chez lui, meurtri à la fois moralement et physiquement. On racontait cette lugubre histoire dans les couloirs et nous devons dire que les narrateurs étaient accueillis dans les groupes de gauche par des éclats de rire qui dénotaient fort peu de tendresse, voire même de commisération.

Les droites du Sénat se réuniront demain. Nous croyons savoir qu'une interpellation aura lieu, au premier jour, dans la chambre haute pour mettre le gouvernement en demeure de s'expliquer et de se prononcer non point seulement sur les faits et les ordres du jour qui ont été le sujet des discussions orageuses de la Chambre, mais sur la politique générale, et sur l'attitude que ce gouvernement compte prendre en présence des progrès de la crise sociale. Cette interpellation dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'urgence rendrait inutile la question qu'un de nos honorables amis voulait poser à la Chambre, au ministre des affaires étrangères, au sujet de la contradiction si manifeste qui existe entre les paroles du ministre italien, le vote du Sénat italien et les accusations de M. Gambetta soutenues par M. J. Simon et l'ordre du jour du 4 mai. Nos amis ont nettement établi à la tribune de la Chambre l'attitude des catholiques. Ils les ont, aux yeux de tout esprit impartial, dégageés des calomnies odieuses répandues contre eux dans un but électoral. Ils ont rempli leur tâche. C'est maintenant, au Sénat, à prendre énergiquement en main la défense non pas seulement des intérêts religieux mais des intérêts conservateurs tout entiers.

EN SÉANCE A LA CHAMBRE. — Les tribunes et les galeries sont garnies. Il est évident qu'on espère encore une représentation à cet effet. C'est donc bien curieux ces luttes à main plate? Cette curiosité malsaine ne paraît pas devoir être satisfaite, aujourd'hui, du moins. Autorisation donnée à trois départements, Nièvre, Seine-et-Marne et Seine-et-Oise, de s'imposer extraordinairement une rectification au procès-verbal faite par M. Baudry d'Asson, et

On a remarqué non sans étonnement que deux Commissions avaient été convoquées à Paris et Versailles pour hier jour de l'Ascension.

La Commission de l'aumôgne militaire s'est réunie aujourd'hui. On sait que cette Commission s'est prononcée pour l'abrogation de l'art. 1^{er} de la loi. Ce serait ipso facto abroger la loi elle-même. Mais on se retrouvait en présence du décret royal de 1830 qui autorise les chefs de corps à prendre telles mesures qu'ils jugent nécessaires pour assurer le service religieux.

Le rapporteur de la Commission M. Levraud devra donc demander l'abrogation de ce décret et réclamer la suppression de tout arbitraire de la part des commandants de troupe. Les aumôniers seraient supprimés partout où il serait prouvé que dans un rayon de 100 kilomètres par exemple il y a des centres catholiques établis. Cette mesure est subordonnée à une deuxième entrevue avec le ministre de la guerre. M. Wadier-Monjau estime que la Commission en faisant cette proposition se montre encore effroyablement réactionnaire. Il ne nous dit pas par exemple comment avec son sot de poche un soldat trouvera moyen d'aller entendre la messe à 25 lieues de distance.

Voici maintenant la religion devenue affaire kilométrique!

Le centre gauche s'est prononcé contre la publicité des séances des Conseils municipaux. Le groupe de l'union républicaine se montre fort ému de voir encore M. du Demaine à la tête de la mairie d'Avignon. Elle doit opérer une pression sur le ministre, pour obtenir une prompte révocation. On ne pardonne jamais aux gens les iniquités dont on s'est rendu coupable vis-à-vis d'eux.

Les débats deviennent de plus en plus agités, au sujet des mesures répressives à ajouter au règlement. Un membre aurait parlé de peines pécuniaires, et MM. Floquet, Perrin, Clémenceau paraissent très émus de cette perspective. Il paraît que ces messieurs de la gauche ne sont pas si sûrs de leur courtoisie et de leur modération qu'ils veulent bien en avoir l'air!

On affirme qu'à la suite de la séance de mardi, M. Grévy était tellement surmené, qu'il voulait absolument donner sa démission de président de la Chambre. Les gauches s'en seraient montrées fort étonnées et auraient promis à M. Grévy d'être bien sages à l'avenir. Nous verrons bien.

son cou ces deux mains potées d'enfants murmura : — Conrad! mon petit Conrad! Il paraît qu'il ne lui donne plus d'autre nom. — Quant à moi, Canelrat me regarda avec plus d'étonnement que de tendresse, sans doute il se souvenait trop de ses souffrances, et ce fut la servante qui le poussa dans mes bras... Je l'embrassai avec honte, avec terreur... Je n'osais plus... On m'avait changé mon fils. Il ne répondait plus même à ce nom de Canelrat que j'ai donné par habitude... Et dans dit-il me regardant profondément : — Annette m'a conduit un jour à l'église, et un prêtre couvert d'une aube blanche et d'une étole d'or m'a donné un nom d'enfant : Louis... Je ne suis plus une vilaine petite bête, un Canelrat... appelle-moi Louis, j'aime mieux cela...

Commune! cela m'était bien égal! Je demandais du pain pour mes enfants. Tu m'as emmenée dans les cabarets borgnes, tu m'as versé de l'eau-de-vie, j'ai trinqué avec Populus et la Tronche, on m'a dit que ce serait bientôt mon tour d'avoir des robes de soie et des colliers d'or, que la Commune me donnerait tout cela, et j'ai trouvé que la Commune était une bonne chose. Tu m'as parlé dans les clubs, on t'applaudissait... Tu vantais les misérables, et cela me relevait à mes yeux... Enfin on t'a donné des grades, des honneurs, vous avez sauté le règne du peuple, et j'ai trouvé juste d'avoir ma part des jouissances de la vie. Si ton ordre, sur l'ordre de tes camarades, on ouvrait pour nous les appartements des riches, on disait : — Prenez! voilà l'heure du partage! — J'ai partagé. Est-ce que je réfléchissais, j'étais toujours ivre... On a plus tard compris qu'il serait moins facile de garder qu'il n'avait été aisé de prendre... l'armée de Versailles arrivait... que faire? compromis par des paroles et par des actes, il s'agissait de se défendre à outrance. Tu m'as mis un fusil dans les mains, et j'ai fait le coup de feu! On m'a crié : — Haine aux soldats! — J'ai tué des soldats... Enfin, comme un mot d'ordre on s'est répété un soir : — « Brûlons Paris! — Et j'ai aidé à brûler Paris... la femme vicieuse est devenue assassine et incendiaire! Je suis à bout, les crimes humains ne dépassent pas ces limites! J'étouffe dans la boue et le sang, et tu

m'y as jetée... Si le conseil de guerre m'attend, tu m'auras poussée devant le tribunal... Si l'on me fusille, tu auras toi-même fondus les balles qui me tuent. Le Gréveur ne répondait pas. Ce silence accentua davantage la colère croissante de la mégère, elle reprit : — Mais n'importe, je ne suis pas descendue si bas que toi... car ton père est devenu fou en te voyant commettre un fratricide. — Fou! fou! répéta le Gréveur. — Je ne t'ai pas raconté encore ce qui se passa après le drame de la barricade... J'offris mes secours, on les refusa... Je m'enfuis à travers les rues ne sachant encore où te retrouver... mais une idée ne quittait pas mon cerveau... Je pensais qu'on nous prendrait, qu'on nous fusillerait comme nous avions fait des autres, et avant de mourir je voulais revoir mon enfant... celui que ton père avait une nuit retiré de la Seine... Le soir, je me glissai dans la maison du banquier... Annette me reconnut, mais elle ne savait rien de ce qui s'était passé... L'abbé de Hautmoustier veillait près du cadavre de ton frère, et le pauvre fou, assis dans la salle basse, écoutait sans l'entendre Canelrat qui lui répétait : — Reconnaiss-moi, mon grand ami! Je suis ton enfant! Je te dois la vie! Embrasse-moi comme autrefois. Alors le vieillard sentant autour de

sieste le visage des misérables habitants de cette cave. Nul n'aurait reconnu le fédéré au costume galonné d'or, l'adjoint de la mairie du Panthéon, dans l'homme sordide, aux cheveux ras comme ceux d'un galérien, au linge flétri, aux vêtements en loques. La pâleur terreuse de son visage faisait ressortir deux yeux enflammés, ses mains gardaient un tremblement convulsif. La Faroude n'était pas moins changée. À la rage furieuse des derniers jours de la Commune avait succédé chez elle une prostration absolue. Elle restait comme hébétée, assise sur une grosse pièce de bois qui avait jadis servi à maintenir des tonneaux en équilibre. On eût dit qu'elle distinguait au dedans d'elle-même des voix intérieures qui la maudissaient. Elle frissonnait par instant et portait les deux mains à ses oreilles pour ne plus entendre, ou se cachait les yeux pour ne plus voir. Mais elle avait beau faire, les lamentations des femmes et des mères la suivaient, et les flammes allumées par le pétrole brûlaient encore ses paupières. Quelquefois le Gréveur et la Faroude éprouvaient de leur propre matime, et sentant le besoin d'écouter un bruit de voix humaine, s'adressaient la parole. Mais ces paroles les effrayaient plus encore que le silence. Que pouvaient se dire ces êtres progressivement dégradés l'un par l'autre? Chacun reprochait à son complice de l'avoir poussé dans l'abîme, et vis se renvoyaient l'insulte et la malédiction.